



CH LAVAUUR



## CHSCT du 12 Décembre 2011

### 1. Projet du plan d'amélioration des conditions de travail et de vie des agents du Centre Hospitalier de Lavaur (question direction) :

*Explications Direction :* Le directeur des services économiques explique qu'il s'agit d'une démarche qualité et de sécurité, avec une analyse des risques, demandée dans le cadre de la certification. Le directeur des services économiques nous demande d'enrichir ce document !

#### Commentaires CGT :

*Nous demandons à la direction de rajouter les fiches de travail en sous effectif. Pour la CGT, on ne peut pas parler des conditions de travail sans parler du travail en sous-effectif. Enfin plutôt que de perdre du temps sur ce type de document, nous devrions en consacrer au CHSCT. La Certification c'est des fadaises !*

### 2. Réorganisation de la MAPAD : où en est-on ? (question CGT) :

*Explications Direction :* Recherche de solutions adaptées. Travail fait sur la sécurisation du circuit du médicament, sur l'hygiène... mais cela prend du temps car le directeur par intérim nous fait savoir qu'il a d'autres priorités...

#### Commentaire CGT :

*Cela fait plus de deux ans que l'on nous parle de cette réorganisation qui n'est toujours pas terminée... Un coup il manque des chariots, une autre fois il manque des pots à eaux... Bref 2 ans pour ne prendre aucune décision, qu'elle vivacité de la part de la Direction, en attendant ce n'est pas la joie à la MAPAD.*

### 3. Mise en place des 12 heures pour les ASH de Fiac (question CGT) :

*Explications Direction :* pour faire face à une absence pour congé maternité, la direction a demandé aux ASH de travailler en 12 h le temps de ce congé. Le DRH nous affirme que c'est une demande des agents et qu'une évaluation sera faite fin février pour savoir si elles restent en 12 heures ou pas.

*Commentaire CGT :* La CGT est opposée au travail en 12 heures, qui implique certes des repos plus fréquents mais une charge de travail intense sur une journée. De plus le DRH nous dit que ce sont les agents qui l'ont demandé. En fait, c'est le DSSI qui l'a quasi

*imposé à cette équipe !!! Pour nous c'est inacceptable, les 12 heures deviennent le remède miracle dès qu'il faut pallier un manque de personnel. Il faut dire que le DSSI est un super VRP des 12 heures.*

*Nous lui demandons si l'objectif est la diminution des ASH ? Si cela devait arriver, où ira ce poste d'ASH ? La CGT restera vigilante et ne lâchera pas la direction !*

*Enfin nous déplorons que cette nouvelle organisation (provisoire ??) ne soit ni passée par le CTE, ni par le CHSCT, instances qui représentent le personnel.*

*La CGT rappelle que la jurisprudence n°89-80015 de la cour de cassation du 28/11/1989 indique que « le CHSCT doit être consulté avant que l'employeur prenne une décision modifiant les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité. A défaut, il est passible d'un délit d'entrave au fonctionnement régulier du CHSCT ».*

*Enfin, concernant le CTE, l'article L6144-3 précise que le CTE doit être consulté avant toute modification « des conditions et l'organisation de travail dans l'établissement ». La direction met en place des nouvelles organisations, sans rien dire à personne, et sans consulter CTE et CHSCT. Si ce fonctionnement persiste nous agirons en conséquence.*

#### **4. Remplacement ou aide au secrétariat des consultations avancées (question CGT) :**

*Explications Direction :* la multiplication des consultations avec l'arrivée de nouvelles spécialités, ainsi que l'absence d'une secrétaire pour cause de formation ont considérablement augmenté la charge de travail de ce service. Le retour de la secrétaire en formation et le renfort du SSR tous les lundis et mercredis devraient désengorger le service.

*Commentaire CGT :* Nous répétons qu'il n'est pas possible à 2 agents de faire le même travail alors que cette charge a plus que doublé depuis la mise en place des consultations avancées. Si ces consultations ont un tel succès, cela doit rapporter de l'argent, donc il y aurait matière à embauche. Mais que nenni, la direction dépouille le SSR 2 fois par semaine pour aider un service qui aurait besoin d'une 3<sup>ème</sup> secrétaire à temps plein étant donné la surcharge de travail.

#### **5 Attributions des sièges suite aux élections- (question CGT) :**

*Explications Direction :* La mise en place du prochain CHSCT se fera lors de la prochaine réunion l'an prochain. La répartition des sièges est la suivante : 4 CGT et 2 FO.

*Commentaire CGT :* la CGT gagne un siège, cela nous permettra d'être encore plus présents et plus combatifs dans cette instance. Merci encore à tous ceux qui ont participé à ce résultat.

#### **6 Prévisionnel des CHSCT 2012 (question CGT) :**

Le directeur par intérim, avec l'accord de notre délégation n'a prévu que la date du premier CHSCT, soit le 12 mars 2012. Il laisse le soin au nouveau directeur, qui prendra ses fonctions le 9 janvier, de déterminer les trois autres dates des CHSCT.

## 7 Questions diverses abordées par la CGT :

### Effectif de nuit en médecine :

**Explications Direction :** La direction a bien reçu un courrier de l'équipe de nuit (nous aussi !) de médecine qui fait part de leur souffrance au travail face à une augmentation de leur charge de travail (patients sont de + en + lourds et nombreux). L'activité de ce service a fortement augmenté et il y a 1 IDE et 1 AS la nuit. Une réunion est prévue le 11 janvier 2012 avec les équipes et les médecins pour faire le point. Mais il n'y aura pas d'embauche supplémentaire.

**Commentaires CGT :** *Ce problème d'effectif de nuit ne date pas d'hier. La CGT en parle depuis 2005 !!!*

*La CGT demande l'embauche au plus vite d'un personnel soignant supplémentaire la nuit car six ans pour prendre ou plutôt de pas prendre de décision, c'est trop long.*

*Le DRH a été très clair : le recrutement coûterait 100 000 euros par an et comme le dit le directeur des finances propulsé directeur par intérim : c'est la crise et il n'y a pas d'argent. Donc c'est « non » dicit le DRH.*

*Nous rappelons à la direction que si l'activité augmente, les recettes augmentent car les tarifs de la sécurité sociale n'ont pas bougé.*

*Nous ne comprenons pas cette décision qui écarte d'office un recrutement alors que la réunion avec l'équipe n'a même pas encore eu lieu : pour la CGT les dés sont pipés dès le départ !!!*

*Nous avons démontré que les AS du SSR venaient très souvent aider leur collègues de nuit en médecine : avec seulement 2 personnes pour 36 patients ayant des pathologies de + en + lourdes et réparties sur 4 ailes, sans compter les décès et autres problèmes, ce service n'en peut plus.*

*En clair la direction accepte seulement l'augmentation de l'activité et des recettes, mais pas l'augmentation du personnel qui devrait aller avec !*



## Problème d'effectif sur l'UPC :

**Explications Direction :** Il manque du personnel et il est difficile de recruter. Les sorties d'écoles n'ont rien donné. La fermeture de lits n'est pas envisageable. La réduction du personnel d'un CMP ou sa fermeture a été évoquée mais non retenue. Pour pallier le manque, et en attendant d'avoir du personnel pérenne sur ces postes, les solutions sont : l'aide ponctuelle de personnel de Pinel, du CMP de Castres, le redéploiement des hôpitaux de jours, l'intérim mais ça coûte cher...

**Commentaires CGT :** *Ce problème d'effectif existe depuis janvier, date d'ouverture. Que s'est-il passé sur 1 an : rien !!!*

*Pas de politique de recrutement ambitieuse, le DRH reconnaît qu'il faudra faire des efforts sur ce point. On nous impose l'ouverture de 40 lits... mais pour quoi faire : du gardiennage ? Ce n'est pas la mission des agents qui y travaillent ! Pour la direction, il faut juste remplacer pour faire le nombre.*

*Elle se fiche du personnel !!! Tant pis pour les projets, les activités, la projection sur l'avenir... Elle se fiche aussi de la qualité des soins !!!*

*La solution du redéploiement n'est pas acceptable, elle pénalise un secteur qui est déjà en difficulté.*

## **Conclusion :**

Dernier CHSCT de l'année, et pour cette mandature. L'an prochain, nous serons quatre représentants CGT dans cette instance. Notre voix portera encore plus vos préoccupations et nous souhaitons vivement que la direction renonce à certains automatismes qui semblent s'être instaurés depuis quelques temps, comme les 12h, ou la non consultation de cette instance, et bien d'autres... alors que la loi l'y oblige concernant certaines questions qui relèvent des conditions de travail.

La CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et sera au rendez-vous de 2012 pour porter vos questions en instances, Comme vous le savez, à la CGT, la Voix est Libre....



**CéGéT**ez vous et mêlez vous de votre hosto !

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)